

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL DU 02/09/19

En vert : les décisions du conseil communal (les votes)

En mauve : nos remarques, nos interventions, nos justifications de votes, les interventions qui ne sont pas actées dans le procès verbal du conseil communal.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Le procès-verbal de la séance antérieure est approuvé

Changement nom de rue bretelles d'autoroute (codification limitée à 32 caractères espaces compris)

Rue de la bretelle vers Liège en Rue bretelle vers Liège

Rue de la bretelle vers Luxembourg en Rue bretelle vers Luxembourg

2. Subsidés 2019 - Phase IV - Approbation

Approuvé à l'unanimité

3. Remboursement de frais de représentation aux mandataires - Approbation

Approuvé à 19 voix (un membre étant sorti)

4. RCA - Budget 2019 - Approbation

Approuvé à l'unanimité

5. Programme Stratégique Transversal (PST) - Prise d'acte

Le collège nous a présenté son programme stratégique transversal.

Nous avons fait plusieurs remarques par rapport à ce programme. Entre autres :

- Les conseiller.es de l'opposition n'ont pas eu l'occasion de participer à l'élaboration de ce programme.
 - Ce programme stratégique ne repose sur aucun constat préalable. Un état des lieux était selon nous, INDISPENSABLE avant de pouvoir fixer des objectifs stratégiques. Si le collège définit ses objectifs stratégiques par «que voulons-nous être dans 6 ans ?». Pour le MCS, il est préférable de se poser préalablement la question « que sommes-nous actuellement ? ».
- A cette question, le collège nous a répondu qu'un constat avait été fait durant leur campagne électorale. Nous regrettons que l'état des lieux dont parle Monsieur le Bourgmestre ne figure pas en préalable au programme stratégique transversal.
- Le PST vise les projets nouveaux, les initiatives nouvelles à implémenter au regard des différentes missions de la commune et du CPAS. Il n'a donc pas pour but de reprendre les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires (documents légaux, permis et diverses autorisations notamment) ».

Cependant nous avons relevé pas moins de 24 actions commençant par « poursuivre » ou « maintenir », d'autres par « réfléchir à la faisabilité », d'autres encore présentées comme « nouvelles » et qui pourtant sont déjà mises en place au sein de la commune.

- La définition des objectifs nous semble beaucoup trop vague, permettant des interprétations différentes. Dans ce genre de programme, il est conseillé d'utiliser des objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, délimité dans le Temps). L'avantage d'un objectif SMART est qu'il sera plus facilement évaluable et intègre la description du résultat à atteindre endéans un délai défini. Les objectifs proposés dans le programme stratégique transversal ne le sont pas.
- Les actions ne sont pas précises, n'ont pas d'échéance et ne sont pas non plus définies de manière SMART.
- Nous déplorons l'absence total d'indicateur ! Un indicateur est un moyen de mesure qui fait sens par rapport à l'objectif ou à l'action concerné. Il a une rôle d'objectivation, d'alerte, d'anticipation et de correction.
- Les actions ne sont pas priorisées. La priorisation doit tenir compte des facteurs temps, ressources à mobiliser entre autres. Pas de programmation des actions les unes par rapport aux autres.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, le collège informe « Dans l'état actuel du PST et plus précisément de la définition du contenu des diverses actions, il n'est pas possible d'en définir les effets budgétaires. Une action peut:

Nécessiter des ressources (humaines, matérielles et/ou financières) nouvelles par rapport à la situation actuelle pour son exécution

Engendrer des dépenses et/ou des recettes nouvelles après son exécution

Engendrer des économies de moyens pour le futur

Reposer sur des programmes de subventionnement qui ne sont actuellement pas encore connus

Ces effets, lorsqu'ils auront été estimés, devront également être planifiés (en fonction de la planification des actions elles-mêmes) et intégrés dans le budget pluriannuel .

Actuellement, les actions ne sont ni valorisées (impacts financiers directs et indirects), ni planifiées. »

Pour le Mouvement Citoyen, ce programme stratégique transversal est tout au plus la présentation d'une série d'actions (déjà en place pour la plupart) assez vagues sans indicateur au service d'objectifs stratégiques tout aussi vagues élaborés sur un état des lieux inexistant !

« Vous nous demandez d'adhérer et de participer à un plan pour le lequel vous ne nous donnez qu'une partie des éléments. »

Les éléments présentés ne nous permettent pas de définir si les objectifs visés sont pertinents ou non. Nous ne pouvons pas adhérer à ce plan !

Nous regrettons le fait que les citoyens doivent se contenter de la présentation d'un programme transversal aussi « vague ».

6. Représentation de la Commune au sein de l'AISOA, l'OAL et le CSL - Approbation

Approuvé à l'unanimité

Agence immobilière sociale d'Ourthe Amblève : pas de représentant MCS (un seul

représentant pour la commune : Mme Angélique Van Gossum)

Ourthe Amblève logement : Michel Beaufays y représente notre mouvement citoyen

Crédit social logement : pas de représentant MCS (un seul représentant pour la commune : Mme Pascale Ummels)

7. Représentation de la Commune - Intercommunales - Approbation

Approuvé à l'unanimité

8. Acquisition par la Commune d'un terrain, Voie Joie à Banneux - Approbation

Approuvé à l'unanimité

9. Marché de Fournitures - Acquisition d'un bus d'occasion - Approbation

Approuvé à l'unanimité

Lors d'un précédent conseil, nous avons insisté sur l'importance des ceintures de sécurité dans les véhicules qui transportent les enfants de la commune. Le bus en question est bien équipé de ceintures de sécurité.

10. Marché de Fournitures - Acquisition de revêtements pour voiries (froid et chaud) - 2020 - Approbation

Approuvé à l'unanimité

11. Marché de Services - Emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires - Approbation

Approuvé à l'unanimité

13. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Banneux - Budget 2020 - Approbation

Ce point a été voté à 16 voix pour et 4 abstentions (MCS)

Nous avons demandé le report de ce point de manière à ce que cette fabrique d'église puisse donner quelques explications supplémentaires sur son budget.

Nous avons fait remarquer :

- Le point combustible qui était de 3637 euros (consommation année précédente) passe à 5000 euros. Pour nous, ce poste a été surévalué.
- L'assurance incendie passe de 458 euros à 1500 euros. Mme Dubois nous explique que cela est dû à la mutualisation des assurances de la commune.

Il y a une intervention communale 2046 euros.

Les charges sont supportées par la fabrique d'église mais les rentrées sont au bénéfice du Foyer Halleux.

Tenant compte des éléments ci-dessus, nous estimons que l'intervention communale de 2046 euros n'est pas nécessaire.

Questions orales d'actualité

MCS : Le collège pourrait-il veiller à ce que soient présentés au conseil les rapports de la CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et le VISA au Directeur Financier qui n'ont plus été présentés depuis un certain temps?

Collège : oui

MCS : Nous avons demandé, lors d'un précédent conseil, le Visa pour la caisse du receveur (celui-ci doit normalement être présenté tous les trimestres).

1er échevin (Mr Leerschool) : « nous y pensons ».

MCS : Le collège pourrait-il nous donner sa position sur le projet de la rue de Slasse?

Collège: le projet est toujours à l'analyse notamment des considérations émises lors de l'enquête publique. Cette analyse est nécessaire pour décider des exigences que le collège imposera au demandeur. Plusieurs groupes de personnes ont été reçus à la permanence du Bourgmestre en mettant en évidence l'importance de faire valoir leurs remarques.

MCS : Quelle est l'intention du collège au sujet des arrêts de bus récemment écrasés?

Collège : Il nous faut analyser les responsabilités et intervention en assurance mais l'intention est bien de les remplacer. Cependant le processus est un peu long avec la SRWT (Société Régionale Wallonne du Transport): plan, devis, convention, programmation, pose.

MCS : Les réseaux sociaux relayent que les ateliers de garnissages allaient être fermés et qu'ils cherchaient un nouveau local, qu'en est-il exactement?

Collège : Il s'agit d'un déplacement et non d'une fermeture. Nous fournirons un local mais les ateliers requièrent beaucoup d'espace surtout en ce qui concerne le stockage du matériel.

MCS : Informe l'assemblée que les recours contre le projet de station-service à Damré ont été acceptés par le Ministre Di Antonio et que le permis est refusé. Elle regrette que cette décision soit intervenue à la suite de la mobilisation de quelques citoyens et non des autorités communales qui devraient être le garant de l'intérêt général et du bien-être des sprimontois. Elle demande au collège de veiller à jouer son rôle pour les dossiers à venir notamment si cette demande est à nouveau introduite.

Collège : pas de réponse.

Citons ici Jacques Crahay, Président de l'Union wallonne des entreprises, "Nous vivons la fin d'un modèle économique et un nouveau est en train d'émerger. Celui-ci devra être socialement et environnementalement soutenable".